



fr.chabad.org

Le « Omer » était une mesure d'orge qui était offerte au Temple le lendemain du premier jour de Pessa'h. A partir de ce jour - en fait de la veille au soir, marquant le début de la journée d'après la Torah - c'est une Mitsva de la Torah de compter les quarante-neuf jours que l'on appelle dès lors « les jours du Omer » ou « le compte du Omer ».

Nous compterons donc à partir du second soir de Pessa'h (cette année mardi soir 26 mars 2013) jusqu'à la veille de Chavouot (lundi soir 13 mai 2013).

Si l'on n'a pas compté de suite après la prière du soir (Arvit), on peut encore compter durant la nuit jusqu'à l'aube. Si on ne s'en souvient que pendant la journée, on peut compter, mais sans réciter la bénédiction. Et le soir suivant, on continue de compter avec la bénédiction. Si on a oublié toute une journée, on devra dorénavant compter chaque soir sans la bénédiction.

Les coutumes spécifiques à la période du Omer

Hommes et femmes ont l'habitude de ne pas entreprendre de « travaux » (tels que ceux interdits à 'Hol Hamoëd) depuis le coucher du soleil jusqu'à ce qu'ils aient compté le Omer.

On ne célèbre pas de mariage et on ne se coupe pas les cheveux, en souvenir de l'épidémie qui décima les 24 000 élèves de Rabbi Akiba à cette époque du Omer. Les Séfaradim respectent ces lois de deuil jusqu'au 19 Iyar (lundi 29 avril 2013) ; les Ashkenazim depuis le 1er Iyar (11 avril 2013) jusqu'au 3 Sivan au matin (dimanche 12 mai 2013), hormis la journée de Lag Baomer (dimanche 28 avril 2013).

La coutume du Ari Zal, suivie par la communauté 'Habad, veut qu'on ne prononce pas la bénédiction de Chéhé'héyanou (sur un fruit nouveau par exemple) durant toute la période du Omer, sauf le Chabbat, et qu'on ne se coupe pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot (mardi 14 mai 2013).

Un garçon qui aura trois ans après Pessa'h, fêtera sa première coupe de cheveux à Lag Baomer et celui qui aura trois ans après Lag Baomer la fêtera la veille de Chavouot.

Il n'y aucune restriction sur les promenades ou les séances de piscine et baignades.

{BANNER}